

COMPTE RENDU DE MANDAT

DES ELUS FNEC FP FO

POUR LES CTA DES 15 DECEMBRE 2015 ET 7 JANVIER 2016

Le CTA du 15 décembre a été reconvoqué sur la question du RIFSEEP suite au vote contre unanime des organisations syndicales.

La FNEC FP FO est représentée par Nicolas Tournier et Christian Robert le 15 décembre (avec Michel Sarny en tant qu'expert pour le point sur le RIFSEEP) et par Christian Robert le 7 janvier.

Déclaration liminaire

Dans sa déclaration la FNEC FP FO a souhaité mettre l'accent sur les points suivants :

Défense des revendications :

« la FNEC FP FO considère qu'il ne peut y avoir, état d'urgence ou pas, de trêve pour la défense des droits et des revendications des personnels

D'ailleurs, le gouvernement ne ménage aucune trêve dans ses contre-réformes : code du travail, loi Touraine, PPCR et salaires, réforme territoriale, réforme du collège, ORS des PE... Dans tous les domaines, les ministres accélèrent et multiplient les mauvais coups contre les salariés, contre les services publics.

Avec une permanence sans égale, état d'urgence ou pas, textes parus ou pas, les organisations syndicales majoritaires appellent à la grève nationale le mardi 26 janvier 2016 pour le retrait de la réforme. Aujourd'hui, comme hier, les personnels n'en veulent pas. La FNEC FP FO, avec l'intersyndicale nationale les appelle à se réunir en assemblées générales, en heures d'information syndicale pour organiser partout l'action nécessaire pour faire reculer le gouvernement"

Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

« En ce qui concerne le RIFSEEP, nous tenons à rappeler que, au CTM, ce nouveau dispositif n'a été approuvé par aucune organisation syndicale représentative des personnels concernés ; à l'exception de l'UNSA qui s'est abstenue, l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels administratifs a voté contre sa mise en place.

Le gouvernement le met pourtant en place. Une nouvelle fois, chacun peut constater à quel stade de sénescence en est le pseudo « dialogue social » dans notre ministère. Toutes les catégories de personnels sont touchées. La FNEC FP FO s'oppose à cette nouvelle individualisation des salaires."

Projet d'évolution de l'offre de formation sur le muretain

"Ce que nous disons donc depuis le début sur la tentative de fondre les lycées professionnels dans un lycée unique en opérant la fusion des statuts et des corps particuliers se révèle donc l'objectif principal de cette entreprise, entreprise dans laquelle les considérations pédagogiques sur l'intérêt des élèves ne sont qu'un emballage destiné à mettre en œuvre une politique dont le mot d'ordre principal est l'application de la politique d'austérité.

Pour la FNEC FP FO approuver le projet d'évolution de l'offre de formation sur le muretain ne peut donc être envisagé."

A cette déclaration liminaire Mme la Rectrice a rétorqué "si je comprends bien, vous êtes contre tout"

Effectivement Force Ouvrière est contre toute les mesures qui aggravent les conditions de travail des personnels, qui détruisent les droits et garanties statutaires et remettent en cause les principes d'égalité républicaine.

Vœux présentés par les fédérations syndicales FNEC FP FO et FSU

A l'initiative de la FNEC FP FO et en accord avec la FSU 2 vœux ont été présentés :

Voeu n° 1 : « Les membres du CTA de l'académie de Toulouse demandent l'abrogation de la réforme du collège qui doit entrer en vigueur à la rentrée 2016 et l'ouverture de négociations sur de nouvelles bases. »

Voeu n° 2 : « Les membres du CTA de l'académie de Toulouse se prononcent contre toute formation imposée hors temps de service sur la réforme du collège à laquelle ils sont majoritairement opposés : la formation est un droit, non un devoir, aucune pression ni aucune obligation ne doivent être exercées pour effectuer cette formation »

Ces deux vœux avaient été communiqués à l'ensemble des autres organisations syndicales représentées au CTA (CFDT et UNSA).

La CFDT est intervenue en expliquant que ne partageant le point de vue de FO et de la FSU sur cette question elle n'approuvera pas ces vœux

L'UNSA est intervenue de manière abracadabrantesque en expliquant qu'il ne faut pas « poser des vœux sans rapport avec compétences du cta » et que si Madame la Rectrice acceptait de présenter aux voix ces vœux l'UNSA se propose de présenter toute une série d'autres vœux.

Madame la Rectrice, s'appuyant sur la déclaration de l'UNSA, a donc décidé de ne pas porter ces vœux aux voix.

Pour sa part Force ouvrière a vigoureusement protesté, a indiqué que dans l'ensemble des académies cette pratique est très courante et a indiqué sa volonté de

faire connaître très largement la position de Madame la Rectrice. Nous avons de plus ajouté qu'une telle attitude ne suffira pas à faire disparaître ou à masquer les revendications des collègues. Fo saisira le ministère sur ce déni de démocratie caractérisé

Cartographie du RIFSEEP pour les administratifs et les médecins

RIFSEEP des administratifs

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est comme nous l'avons déjà indiqué en déclaration liminaire un dispositif d'individualisation des salaires dans le cadre de l'austérité et du blocage du point d'indice.

Le Rectorat a présenté une cartographie de ce régime avec un classement des personnels. Techniquement le nouveau dispositif se met en place au 1° janvier la nouvelle prime apparaîtra sur feuille de paye de janvier à la palce de la PFR, la bascule se fait à montant constant, ce sera la même indemnité en décembre et en janvier, il n'y a pas de revalorisation ni de baisse, un courrier a été envoyé aux personnels concernés

Michel SARNY est intervenu au nom de la FNEC FP FO.

« Par rapport à la cartographie nous sommes choqué d'un classement différent des secrétariats de circonscription entre circo ash et autres circo, cela va attiser la division des personnels, tous ces personnels font un travail important qui n'est pas reconnu par ce classement. Il faut qu'il y ait une communication à tous les personnels qui veulent savoir combien ils vont toucher. Nous craignons que les écarts empirent entre les personnels, il faut communiquer aux personnels les infos et que les gens puissent se situer au niveau de l'indemnitaire. En ce qui concerne le cia l'idée que défendra FO est de prévoir une redistribution mensuelle des reliquats. »

Mise au voix de la cartographie du RIFSEEP pour les administratifs des catégories a, b et c

unanimité des OS contre la proposition de l'administration ce qui provoque la convocation d'un nouveau CTA le 7 janvier 2016

Lors de la séance du 7 janvier 2016 le Rectorat propose une nouvelle cartographie

Pour les catégories C, les secrétaires de circonscription sont placées en groupe 1 comme les secrétaires ASH, c'est donc une amélioration pour 36 collègues.

sur les Services académiques 33 collègues de catégorie B voient leur classement amélioré, au total 69 collègues voient leur classement amélioré.

Pour sa part Force Ouvrière se félicite de cette amélioration que nous avons obtenue pour ces collègues mais l'esprit du RIFSEEP demeure d'autant plus que Monsieur le Secrétaire général déclare qu'il n'y a pas un centime pour améliorer quoique ce soit, Force Ouvrière maintient donc sa position et annonce quelle vote contre cette proposition.

La proposition est mise aux voix :

Vote contre : Force Ouvrière (1 voix) et FSU (3 voix deux élus FSU étant absents)

Abstention : CFDT (1 voix)

Refus de prendre part au vote : UNSA (3 voix)

RIFSEEP des médecins de l'éducation nationale

Le Rectorat propose que l'ensemble des médecins de l'académie soit placé dans le groupe 2 pour le RIFSEEP, qui est le groupe le moins avantageux.

Mise au voix de la cartographie du RIFSEEP pour les médecins de l'éducation nationale

unanimité des OS contre la proposition de l'administration ce qui provoque la convocation d'un nouveau CTA le 7 janvier 2016. Le 7 janvier est présentée la même proposition qui reçoit le même vote négatif de l'ensemble des représentants des personnels.

Carte des CIO

Le Rectorat présente un point sur la carte des cio d'Etat sans qu'aucun document n'ai été communiqué aux représentants des personnels.

La proposition serait qu'il y ait 20 CIO d'État dans l'académie alors qu'il y en a actuellement 15.

Actuellement la carte des CIO de l'académie comporte 22 implantations (15 CIO d'État et 7 CIO départementaux).

Cette proposition pose la question du maintien de 22 CIO dans l'académie, s'il ne reste que 2 CIO départementaux ils risquent de disparaître. Pour sa part Force Ouvrière revendique le maintien de tous les CIO de l'académie.

Les représentants n'étant pas informés en amont, la question est repoussée au CTA du 20 janvier..... Affaire à suivre.

Evolution de l'offre de formation sur le secteur du Muretain

Le Rectorat propose à nouveau son projet de réorganisation de l'offre de formation sur le secteur du Muretain, projet qui consiste à transformer les 3 lycées du secteur (Charles de Gaulle et Pierre d'Aragon sur Muret et le lycée de Pins Justaret) en 3 lycées polyvalent au nom d'une soi-disante plus grande efficacité des lycées polyvalents par rapport aux lycées professionnels.

La FNEC FP FO a donc fait sur cette question, lors de ce CTA, la déclaration suivante :

« En ce qui concerne l'offre de formation dans le muretain, nous le disons depuis plusieurs semaines, ce projet n'apporte aucune amélioration, ni aux élèves, ni aux personnels. Personnels, représentants des parents d'élèves, élèves du lycée Pierre d'Aragon le refusent .

Ces transferts sont dictés par l'unique objectif de mettre en œuvre l'austérité en créant de pseudo LPO dont l'unique finalité consiste à supprimer des postes, faire disparaître les lycées professionnels qui perdront leur spécificité, noyés dans un lycée unique, créer un corps de professeur unique contraire à la prise en compte les spécificités des publics scolaires.

Vous présentez cette politique de multiplication des lycées polyvalents en mettant en avant une soi-disant plus grande efficacité de ces derniers ; les élèves y réussiraient mieux. Cette assertion s'appuie sur un rapport de l'inspection générale intitulé « Structuration des établissements publics locaux d'enseignement, lycées polyvalents, lycée des métiers. » paru en octobre 2014.

Ce rapport indique ceci : « *Les données nationales pour trois indicateurs (taux de réussite au baccalauréat, taux de décrochage en seconde et taux de poursuite d'étude en STS) montrent **apparemment** un meilleur positionnement des lycées polyvalents vis à vis des lycées professionnels. **Toutefois, certains facteurs (effectifs, situation géographique, offre de formation) n'ont pu être neutralisés et les séries chronologiques, courtes, incitent à la prudence.** »*

Contrairement à vos assertions, les rédacteurs de ce rapport restent, quant à eux, extrêmement prudents. L'observation des taux de réussite au baccalauréat professionnel de 2010 à 2013 incite effectivement à la plus grande prudence car l'écart entre les LP et les lycées polyvalents pour les sessions 2010, 2011 et 2012 est relativement stable (entre 1,1 et 1,7 points) et fait un bond spectaculaire à 7,4 points en 2013. Ce résultat est pour le moins étonnant, comment se fait-il que subitement le LPO soit devenu beaucoup plus efficace ?

N'ayant pas les résultats des années suivantes il est pour le moins délicat d'en tirer de véritables conclusions.

Enfin, il n'y a pas dans ce rapport de véritable recherche des éléments qui pourraient expliquer l'écart de résultats. En effet, les résultats au bac pro, le taux de décrochage, le taux de passage en STS sont influencés par les publics accueillis. Par exemple en ce qui concerne les résultats au bac pro les sections avec un taux de pression élevé présentent des candidats qui ont potentiellement plus de chances de réussir, une étude sérieuse devrait se pencher sur les résultats comparés de sections de bac pro qui présentent des similitudes, le rapport ne le fait pas. Le rapport ne le fait pas non plus. Tout comme il ne le fait pas non plus pour le taux de décrochage et de passage en STS.

En conclusion, l'assertion sur les meilleurs résultats des élèves est donc peu fondée extrêmement fragile, et ne saurait justifier une politique de démantèlement des LP, LP qui possèdent des vertus, elles, bien démontrées.

Par contre ce que le rapport indique de manière très claire c'est la volonté de remettre en cause les statuts et les corps particuliers : **« La polyvalence des établissements ne se conçoit que par l'application des principes liés à la diversité, dotation unique pour permettre une meilleure intégration des différents corps d'enseignants et un décroisement de la répartition des services (organisation des responsabilités et des espaces par pôles et niveaux, vie de l'établissement partagée autour d'un projet unique garanti par la lettre de mission du chef d'établissement, ...).**

Ce que nous disons donc depuis le début sur la tentative de fondre les lycées professionnels dans un lycée unique en opérant la fusion des statuts et des corps particuliers se révèle donc l'objectif principal de cette entreprise, entreprise dans laquelle les considérations pédagogiques sur l'intérêt des élèves ne sont qu'un emballage destiné à mettre en œuvre une politique dont le mot d'ordre principal est l'application de la politique d'austérité.

Pour la FNEC FP FO approuver le projet d'évolution de l'offre de formation sur le muretain ne peut donc être envisagé. »

Mise aux voix du projet d'évolution de l'offre de formation sur le Muretain :
contre : FNEC FP FO (1 voix), FSU (5 voix), CFDT (1voix)
abstention : UNSA (3 voix)
personne ne l'a donc approuvée

Bilan des mouvements

Un bilan des mouvements est fait, il démontre que de nombreux collègues n'obtiennent pas satisfaction, en particulier les TZR qui ne parviennent pas à obtenir des postes fixes malgré de nombreuses années comme TZR avec des conditions de travail difficiles.

Mme la Rectrice indique que sur cette question il n'y a pas de débat en CTA, des GT sont prévus sur ces questions, des propositions seront faites lors de ces GT

Les représentants Force Ouvrière interviendront lors de ces GT pour défendre les droits des collègues à mutation.

Questions diverses

La FNEC FP FO a posé 4 questions que vous trouvez ci-dessous avec les réponses données par l'administration

Question n°1 :

Cette question est une question que nous avons posé lors du dernier CTA, il nous avait été répondu que l'on nous répondrait par écrit, nous n'avons pas reçu cette réponse, nous la formulons donc à nouveau.

Notre fédération a été saisie par des collègues à propos d'interventions des corps d'inspection dans des écoles élémentaires . La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Tarn nous indique qu'il s'agit d'un "dispositif d'accompagnement" mené conjointement par un inspecteur du premier degré et un inspecteur du second degré, que ces visites ne sont pas des inspections et leur objectif est l'observation du travail personnel des élèves. Une vingtaine d'écoles de l'académie seraient concernées cette année scolaire, une démarche similaire a été engagée l'année dernière dans des collèges. Il nous a été répondu que ce dispositif émane d'un protocole académique à l'initiative de Mme la Rectrice, nous souhaiterions connaître les textes règlementaires sur lesquels la mise en place de ce dispositif d'accompagnement s'est appuyé. Nous souhaitons aussi connaître la liste des écoles concernées.

Réponse apportée : Une longue réponse nous a été faite pour nous rappeler que des représentants FO avait été reçus par l'IA adjoint dans le Tarn sur cette question, en l'occurrence Céline Felipe et Christian Robert mais aucune réponse sur les textes réglementaires. Nous avons demandé à ce que l'on nous réponde vraiment, la réponse formulée par le Secrétaire général a été la suivante : « **ce n'est pas une démarche réglementaire elle ne s'appuie sur aucun texte réglementaire** ». Dont acte.

Question n°2 :

Des élus du personnel en CAPD 1° degré dans la Haute Garonne et le Tarn ont demandé à disposer de la liste exhaustive des Inéats et Exéats classés en fonction des critères fixés par l'administration. Il leur a été répondu que comme les Inéats Exéats étaient gérés au niveau académique, cela n'était plus possible. Qu'en est-il ?

Réponse apportée : La liste des inéats/exéats a été distribuée en juin lors d'une CAPD. Comme le précise la loi du 17 juillet 1978, l'administration ne transmet que des documents existant en l'état dans les services et ne transmet pas les documents de travail.

Question n°3 :

Dans le Tarn , des collègues, dans le cadre de leurs obligations de service, ont été présents aux animations pédagogiques auxquelles ils s'étaient inscrits. Certains collègues dont la situation relève du décret de 2006 ont adressé un courrier à la DASEN demandant le remboursement de leurs frais de déplacement.

La DASEN leur répond par écrit et confirme en CAPD que l'inscription à l'offre de formation que constitue ces conférences dans le cadre d'animations pédagogiques, reste d'initiative individuelle et que dès lors les collègues auraient le choix soit de participer aux animations pédagogiques en présentiel soit par un travail en classe sur le thème abordé en animation.

Sur quelles bases règlementaires reposent ces affirmations ?

Réponse apportée : Circ 2013-019-016 du 4-2-2013 les 18 heures sont composées d'animations pédagogiques et de formation continue pour 9 h minimum, ainsi si l'inscription aux conférences est obligatoire, la candidature est facultative. Position harmonisée sur l'académie. **Face à une réponse si sibylline, la FNEC FP FO poursuit son action pour obtenir du ministère si nécessaire une réponse claire.**

Question n° 4 :

L'information suivante est parvenue à notre fédération : Dans le cadre de la préparation de la réforme du collège, les Tableaux de Répartition des Moyens Disponibles ne seraient pas adoptés par les CA des collèges à la date habituelle, c'est à dire au début de l'année civile, mais en toute fin d'année scolaire.

Cette information est-elle exacte ?

Si tel était le cas comment les opérations de carte scolaires seront t-elles être menées puisque le mouvement intra-académique impose des contraintes de calendrier.

Réponse apportée : La Dotation Globale de chaque établissement leur sera notifié, comme d'habitude, en début d'année civile. En février/mars devront remonter les demandes de fermetures/ouvertures de postes et les BMP. Mais le vote en CA de la répartition de la dotation globale qui prend en compte le besoin par discipline en fonction des horaires réglementaires (HP/HSA) pourra être effectué entre février et juin.

Concrètement cela veut donc dire que l'on va essayer de masquer le plus longtemps possible les conséquences de la réforme du collège afin de museler le mécontentement que cela pourrait provoquer. Aux délégués Force Ouvrière d'intervenir auprès des chefs d'établissement pour connaître dès maintenant les projets en ce qui concerne les effectifs et les fermetures de postes.